FPIP
FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE DE LA POLICE

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police
Siège : 11 rue des Ursins 75004 PARIS
Courriel : contactfpip@gmail.com
Site : www.fpip-police.fr

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre

A QUOI SERT L'ÉTAT D'URGENCE?!

PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET
Service de la Communication

Paris, le 23 avril 2016

LA PREFECTURE DE POLICE COMMUNIQUE :

Au cours de la nuit du vendredi 22 au samedi 23 avril 2016, dans le cadre du rassemblement « Nuit Debout », différents incidents se sont déroulés place de la République nécessitant l'intervention des forces de l'ordre.

A 23 heures, des fonctionnaires de police qui procédaient à un contrôle ont été la cible de jets de projectiles occasionnant des dégradations sur leur véhicule administratif.

A 00 heures 15, une centaine d'individus constitués en cortège se sont dirigés vers le boulevard du faubourg Saint-Martin. Ils ont été contenus sur la place de la République par les forces de l'ordre. A cette occasion, ces dernières ont été à nouveau la cible de jets de projectiles.
Un véhicule de police stationné à proximité a été volontairement incendié et totalement détruit.

Jusqu'à 2 heures et malgré l'appel à la dispersion de la part des forces de l'ordre, des échauffourées se sont multipliées à l'encontre des fonctionnaires nécessitant l'usage de gaz lacrymogène.

A 2 heures 30, la centaine de participants restant, encadrée par les forces de l'ordre, a quitté la place de la République qui a pu retrouver sa physionomie habituelle.

Durant ces événements, deux véhicules RATP et un troisième véhicule de police ont également été dégradés par des jets de projectiles. Il n'y a aucun blessé, ni du côté des forces de l'ordre ni de celui des manifestants.

Douze personnes ont été interpellées et placées en garde à vue notamment pour participation à un attroupement et jets de projectiles. Celles-ci feront l'objet de poursuites judiciaires appropriées.

Le Préfet de Police constate le renouvellement et l'aggravation des actes de violence commis à l'issue du rassemblement de la « Nuit Debout » place de la République malgré les nombreuses mises en garde adressées aux organisateurs et aux participants.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE
9, Boulevard du Palais - 75195 PARIS RP - Tél. : 01 53 71 53 71 / 01 53 73 53 73
www.prefecturedepolice.fr -Courriel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Pour rappel : loi N°55 -385 du 3 avril 1955 relative à L'État d'Urgence

ARTICLE 8

Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 176 (V)

"Le ministre de l'intérieur, pour l'ensemble du territoire où est institué l'état d'urgence, et le préfet, dans le département, peuvent ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature dans les zones déterminées par le décret prévu à l'article 2.
Peuvent être également interdites, à titre général ou particulier, les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre."

La FPIP estime que le mouvement «les Nuits Debout» entre parfaitement dans ce cadre !
La FPIP demande l'interdiction formelle, conformément à la loi, de cette kermesse au parfum" zadiste"!

LES CONSTATATIONS ET LES CONDAMNATIONS C'EST BIEN,
LES BONNES DÉCISIONS ET L'ACTION ,C'EST MIEUX!!!

Le BN- 25 avril 2016